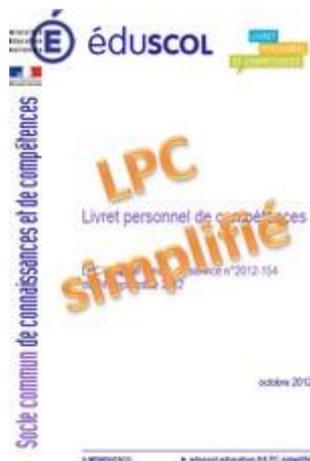


Le LPC SIMPLIFIÉ

La future loi d'orientation comportera une redéfinition du socle commun de connaissances et de compétences et de son évaluation.

Dans l'attente, la [note de service n° 2012-154 du 24 septembre 2012](#) (BO n° 35 du 27 septembre 2012) apporte quelques mesures transitoires.



Ce qui ne change pas

- Le renseignement du LPC reste obligatoire ;
- Il fait toujours partie intégrante du [livret scolaire](#) ;
- La nomenclature des compétences n'est pas modifiée.

Ce qui évolue

- L'information des familles

Seule l'attestation de validation des compétences (**une page**) sera adressée aux familles :

- [palier 1](#) à la fin du cycle 2 ;
 - [palier 2](#) à la fin du cycle 3.
- Le processus de validation

Désormais, les items ne sont plus à renseigner. Les équipes travailleront donc soit au niveau des compétences (Palier validé) soit au niveau des domaines (Compétence(s) non validée(s)) :

- Élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières : l'attribution du socle repose uniquement sur la validation des sept **compétences**, sans que soit exigé le renseignement des domaines et des items du livret personnel de compétences.
- Lorsqu'une compétence n'est pas validée, les équipes pédagogiques ne renseignent que les **domaines** et non plus les items (*26 domaines, pour le palier 3, contre 97 items au total*).

A noter :

- *Le travail au niveau des items n'est certes plus obligatoire, mais renseignerait tout de même davantage qu'une appréciation globale sur ce qu'un élève maîtrise ou non ;*
 - *Les grilles de références restent un outil pertinent d'aide à l'évaluation pour le [Palier 1](#) et le [Palier 2](#).*
- Incidence sur l'utilisation du LPC version 2010

Les écoles engagées dans l'utilisation du LPC dans l'ancien format peuvent continuer sur le même support.

Si les livrets sont déjà photocopiés, ils peuvent être conservés en l'état et mis en annexe de la fiche de validation donnée aux familles.

- LPC numérique

Le déploiement expérimental du **livret scolaire numérique** est différé afin "*de mettre l'application en phase avec le contenu de la future loi d'orientation et de travailler à la synergie entre premier et second degrés*".

Le paramétrage de l'**application LPC** est en cours de simplification. Sa version modifiée sera livrée aux écoles « *dans le courant de la première quinzaine de décembre 2012* ».

Ressources

La page [Eduscol](#).

[La version intégrale du LPC simplifié](#) (*accessible également par un clic sur l'image placée en début d'article*).